

VILLE  
ET COMMUNE DE  
BOUDRY



# BOUDRY NEWS

Mai 2026

N°24

## ÉDITO

# FAIRE VIVRE BOUDRY, ENSEMBLE

Chère Boudryanne, cher Boudryan,

À l'approche de l'été, notre commune se prépare à vivre de nombreux moments de partage. À travers cette édition, un fil rouge s'impose : celui de l'engagement collectif qui fait vivre Boudry au quotidien.

Cet engagement se manifeste notamment auprès des plus jeunes. Grâce à l'implication de la Commission d'animations extrascolaires (CAE), de nombreuses activités viennent enrichir la vie scolaire tout au long de l'année. Leur travail bénévole contribue directement à l'épanouissement des enfants, en particulier lors de rendez-vous attendus comme la Fête de la Jeunesse.

Il se retrouve également dans les projets qui construisent notre avenir, à l'image du chantier du collège provisoire de Vauvilliers, qui progresse à bon rythme pour répondre aux besoins de notre population.

La vitalité de Boudry s'exprime aussi à travers ses lieux de culture et ses événements. Le succès du BiblioWeekend ou encore la richesse de la vie associative témoignent de cette dynamique. Nos sociétés locales jouent un rôle essentiel en créant du lien entre les habitants et les générations.

Cet esprit de solidarité s'illustre enfin lors de moments forts comme la soirée du 24 décembre, où convivialité et générosité se rencontrent pour offrir à toutes et tous un instant de partage.

À travers toutes ces initiatives, nous mesurons combien l'engagement de chacune et chacun est précieux. Nous adressons nos sincères remerciements à toutes les personnes qui contribuent, jour après jour, à faire de Boudry une commune vivante et accueillante.

Nous vous souhaitons une belle fin de printemps et un été lumineux.

Le Conseil communal

**PARTENAIRE PRÉCIEUX DE LA VIE SCOLAIRE**

# COMMISSION D'ANIMATIONS EXTRASCOLAIRES (CAE)



*Torée des élèves du collège de Vauvilliers, octobre 2025*

Les activités hors-cadre en faveur des écoliers sont en grande partie financées par les fonds de la CAE de Boudry. À l'approche de la Fête de la Jeunesse, portrait de ce maillon essentiel de la vie scolaire.

Chaque mois de juin, les écoliers des Collèges des Esserts et de Vauvilliers attendent avec impatience l'un des moments forts de l'année scolaire: la Fête de la Jeunesse. Cette journée festive célèbre l'insouciance et la bonne humeur des enfants à l'approche des vacances d'été.

Si les enseignant·e·s des deux collèges s'investissent pleinement dans la préparation des traditionnels spectacles de fin d'année, les animations organisées

au jardin de Voujeaucourt sont, elles, mises sur pied par la Commission d'animations extrascolaires (CAE) de Boudry.

Les bénéfices générés par les stands de ravitaillement, les animations et la vente de pâtisseries sont intégralement réinvestis dans des activités destinées aux élèves des deux collèges de la commune.

Grâce à cet engagement, les enfants peuvent profiter tout au long de l'année de différentes activités. Après les Jeux olympiques de 2024 à Paris, par exemple, les élèves boudryens ont eu l'occasion de visiter le Musée Olympique de Lausanne. Plus récemment, la CAE a également participé à l'organisation de la fête de Noël; elle soutient chaque année la traditionnelle

torée et met à disposition des patins à glace durant l'hiver. Cette année, elle financera aussi un renouveau de l'initiative « Pomme récré » initiée par le corps enseignant.

« La CAE est un partenaire précieux qui rend possible l'organisation de nombreux projets hors-cadre », estime Sandie Collaud, membre de la commission et représentante des enseignants du Collège des Esserts.

La commission peut également apporter, au besoin, un soutien financier ponctuel aux familles en difficulté.

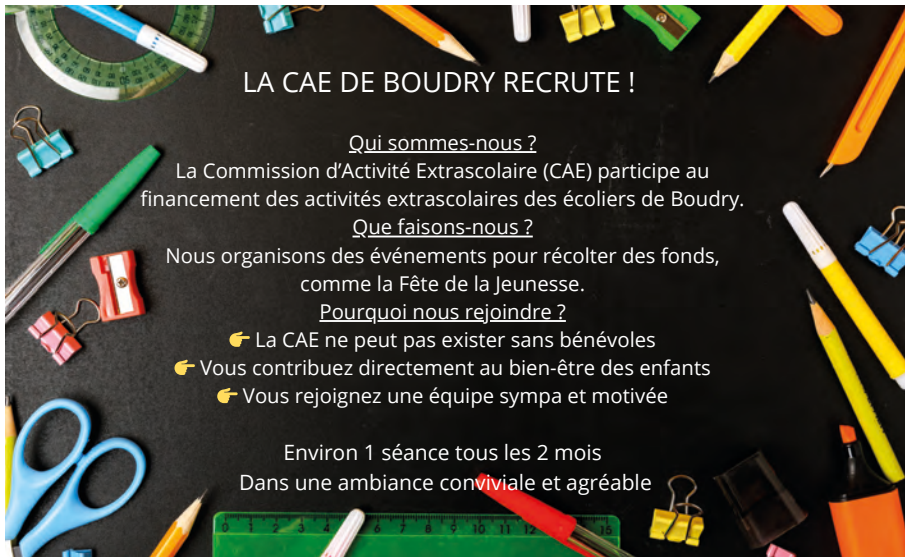
Composée de parents d'élèves engagés bénévolement, la CAE constitue un maillon essentiel de la vie scolaire locale. Par son action, elle complète le travail du corps enseignant et contribue concrètement à

l'épanouissement des écoliers de Boudry. Régis Straubhaar, parent et membre bénévole, explique : « Donner un peu de mon temps pour aider à financer des activités hors-cadre tant appréciées par les élèves me paraît naturel. »

La CAE de Boudry accueille volontiers toutes les personnes souhaitant s'engager pour le bien-être des enfants à travers des animations extrascolaires et recherche régulièrement de nouveaux bénévoles.

À l'approche de la prochaine édition de la Fête de la Jeunesse qui aura lieu le vendredi 26 juin 2026, elle remercie d'ores et déjà chaleureusement tous les parents prêts à donner un coup de main pour faire de cette journée un beau moment de partage et de convivialité.

## FÊTE DE LA JEUNESSE 2026 « LES ARTISTES » : VENDREDI 26 JUIN 2026



**LA CAE DE BOUDRY RECRUTE !**

Qui sommes-nous ?  
La Commission d'Activité Extrascolaire (CAE) participe au financement des activités extrascolaires des écoliers de Boudry.

Que faisons-nous ?  
Nous organisons des événements pour récolter des fonds, comme la Fête de la Jeunesse.

Pourquoi nous rejoindre ?

- ☛ La CAE ne peut pas exister sans bénévoles
- ☛ Vous contribuez directement au bien-être des enfants
- ☛ Vous rejoignez une équipe sympa et motivée

Environ 1 séance tous les 2 mois  
Dans une ambiance conviviale et agréable

**CONTACT DE LA CAE : [CAE.BOUDRY@GMAIL.COM](mailto:CAE.BOUDRY@GMAIL.COM)**

**LE CHANTIER VA BON TRAIN...**

# NOTRE COLLÈGE PROVISOIRE DE VAUVILLIERS



**PETITS ET GRANDS RÉUNIS AUTOUR DU JEU**

# RETOUR SUR LA 5<sup>E</sup> ÉDITION DE BIBLIOWEEKEND

**CULTURE  
ET LOISIRS**

Le BiblioWeekend 2026 a rencontré un grand succès populaire à la bibliothèque de Boudry. Plus de 70 personnes, petits et grands, nous ont rendu visite à cette occasion pour échanger autour du jeu.

Les enfants ont confectionné leur « cadavre exquis » sous la houlette de la célèbre illustratrice Sandra Lizzio.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour une 6<sup>e</sup> édition du tonnerre!

En attendant, l'équipe de la bibliothèque vous concocte encore quelques surprises avant la fin de l'année scolaire.

Restez aux aguets: le prochain rendez-vous risque de détoner!



*Animations le dimanche 29 mars 2026*

**UNE SOIRÉE POUR REMERCIER ET RASSEMBLER**

# **CÉLÉBRER CELLES ET CEUX QUI CRÉENT DU LIEN À BOUDRY**

**VIE LOCALE,  
ENGAGEMENT**

Le jeudi 19 mars, la Ville de Boudry a réuni les représentants des sociétés locales pour une soirée dédiée à celles et ceux qui, par leur engagement bénévole, font vivre notre commune bien au-delà de ses infrastructures et de ses institutions.

Car les sociétés, clubs et associations ne proposent pas seulement des activités: elles créent du lien: entre les générations, entre les habitants, entre les parcours de vie. Elles sont l'un des piliers essentiels de la cohésion sociale et contribuent chaque jour à faire de Boudry un lieu où l'on ne fait pas qu'habiter, mais où l'on vit ensemble.

Cette soirée avait ainsi un double objectif: remercier chaleureusement les bénévoles pour leur engagement indispensable, mais aussi offrir un espace de rencontre entre les différentes sociétés locales.

Car si chacune agit dans son domaine, beaucoup partagent des réalités communes: recherche de bénévoles, défis organisationnels, besoins logistiques, renouvellement des membres.

Les réunir, c'était aussi leur permettre de mieux se connaître, d'échanger sur leurs expériences et de faire émerger de nouvelles synergies.

Pour encourager ces échanges, un flyer spécialement conçu autour de



*Discours du Conseil communal:  
Emile Dubois, Mallorie Schlaeppli*

la thématique du lien a été remis aux participants, accompagné de quelques questions destinées à favoriser les rencontres dans une ambiance conviviale.

La soirée a également permis de présenter la plateforme [Hopla.ch](https://hopla.ch), outil de promotion des activités locales, avant de se poursuivre autour de la pièce Le Clan, proposée par l'espace culturel de La Passade.

**Une soirée placée sous le signe de la reconnaissance, du partage et du lien, à l'image de ce que nos sociétés locales apportent chaque jour à Boudry.**



**SOIRÉE DU 24 DÉCEMBRE 2025**

# UN MAGNIFIQUE MOMENT DE PARTAGE GRÂCE À VOUS

**VIE LOCALE  
SOLIDARITÉ**

Depuis de nombreuses années, l'association « Noël en commune » a à cœur d'organiser, chaque 24 décembre à la salle de spectacles de Boudry, une fête conviviale offerte à toutes et à tous.

Pensée à l'origine pour les personnes seules ou à revenu modeste, cette soirée est aujourd'hui ouverte à chacun et chacune, seule, en famille, habitant Boudry ou ailleurs et sans distinction ni appartenance religieuse. Son objectif reste inchangé : offrir un moment chaleureux de partage autour d'un repas et du verre de l'amitié, dans un esprit de simplicité et de convivialité.

Pour cette édition 2025, l'équipe de bénévoles n'a pas ménagé ses efforts : décoration de la salle, préparation des paniers garnis, organisation du repas, mise en place d'animations et d'activités pour petits et grands... tout a été pensé pour faire de cette soirée un moment inoubliable.

Environ 140 convives et bénévoles ont ainsi pris part à cette belle fête de Noël. Un apéritif, des discours de bienvenue, un repas festif et une animation musicale sont venus rythmer la soirée, dans une ambiance chaleureuse et joyeuse. Chaque invité est également reparti avec un panier garni.

Le financement de cette manifestation est rendu possible grâce au soutien de la commune, de la Société de développement de Boudry, des entreprises donatrices, de la Loterie romande ainsi que de nombreux particuliers.

Le comité et les bénévoles se réjouissent déjà de préparer l'édition 2026, avec la même envie de faire vivre ce précieux moment de solidarité et de rencontre.



24 décembre 2025 à la salle de spectacles, animation musicale Pussycat Boudry.

**UNE IDENTITÉ RENFORCÉE**

# NOUVEL UNIFORME



Dès le 5 mai 2026, le service de la sécurité publique de Boudry est équipé du nouvel uniforme KEP, introduit à l'échelle cantonale. Cette évolution s'inscrit dans une démarche coordonnée entre les différentes villes du canton, annoncée par voie de communiqué de presse le 4 mai 2026.

Ce nouvel uniforme vise à renforcer la cohérence et la visibilité des services de sécurité publique, tout en offrant un équipement moderne et adapté aux exigences du terrain.

Les photographies diffusées dans les médias à cette occasion permettent de découvrir cette nouvelle tenue désormais portée également par les équipes de Boudry.



Avec cette mise en service, la commune s'inscrit pleinement dans cette dynamique cantonale, au service de la population.

# QUE FAIRE EN CAS D'INCIDENT ?

À Boudry, la sécurité publique est une priorité. Nos patrouilles sont présentes régulièrement dans toute la commune pour assurer la tranquillité des habitants et intervenir rapidement si nécessaire.

**Mais que faire si vous êtes témoin d'un incident ou victime d'une infraction ?**

## 1. Signaler les infractions

Si vous constatez une infraction, il est essentiel de la signaler auprès des autorités compétentes. Cela permet à la police de documenter officiellement l'événement et d'agir en conséquence.

## 2. Éviter les réseaux sociaux

Même si la tentation est grande de partager des événements en ligne, évitez de diffuser des informations sur les réseaux sociaux ou de republier des informations non-vérfiées.

La diffusion prématurée peut compliquer l'enquête et créer des rumeurs inutiles, voire même être constitutive d'infractions.

## 3. Déposer une plainte

Pour déposer une plainte, vous pouvez utiliser les liens ci-dessous, également disponibles sur le site internet de la commune de Boudry :

### Police neuchâteloise / secteur de Boudry

- Rue des Poudrières 14, 2006 Neuchâtel
- 032 889 92 30
- [pn.polproxneuchatel@ne.ch](mailto:pn.polproxneuchatel@ne.ch)
- Pour les cas les plus simple, vous pouvez déposer plainte en ligne [www.suisse-epolice.ch/home](http://www.suisse-epolice.ch/home)

**Vous pouvez également vous rendre directement au poste de police pour compléter votre déclaration.**



# **RAPPEL CONCERNANT L'USAGE DES JARDINS POTAGERS**

**LES SAGNES,  
BELMONT, LES CLÉES**



Nous rappelons que ces jardins sont avant tout destinés à un usage strictement potager.

À ce titre, certaines installations constatées dans de nombreux emplacements – telles que les cabanes de jardin et serres surdimensionnées, pergolas, piscines, jeux pour enfants, barbecues, etc. – ne sont pas autorisées.

Des contrôles réguliers ainsi que l'envoi de courriers sont prévus afin de corriger progressivement ces situations.

Nous invitons les propriétaires et usagers à procéder, de leur propre initiative, à la mise en conformité de leur parcelle dans les meilleurs délais.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

# **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**URBANISME ET  
CONSTRUCTIONS**

En zone à bâtir, tout projet de construction, de transformation, de changement d'affectation ou de démolition doit être soumis à la commune, conformément à l'article 27 de la loi sur les constructions (LConstr.).

La commune examine alors si le projet nécessite un permis de construire et détermine la procédure applicable.



Après analyse, certaines constructions de faible importance — telles que les pergolas, couvertures de terrasse ou cabanons de jardin — peuvent toutefois être réalisées sans permis de construire, pour autant que les critères fixés par l'article 4b du Règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.) soient strictement respectés.

#### **Bûchers, cabanons de jardin et serres :**

Surface maximale de 8 m<sup>2</sup> et hauteur totale de 2,50 m

- À raison de 1 installation par logement pour les bâtiments comportant jusqu'à 3 logements ;
- Et de 1 installation par bâtiment pour les immeubles de plus de 3 logements.

**Pergolas ou couvertures de terrasse doivent être ouvertes sur au moins 2 côtés**  
Surface maximale de 12 m<sup>2</sup> et hauteur totale de 2,50 m

- À raison de 1 installation par logement (jusqu'à 3 logements) ;
- Ou 1 installation par bâtiment (plus de 3 logements).

#### **Important**

Si ces dimensions ou conditions ne sont pas respectées, une demande de permis de construire est obligatoire. Selon les cas, cette demande peut bénéficier d'une procédure simplifiée.

**La demande doit être déposée via la plateforme SATAC 2, accessible de manière sécurisée par le biais du Guichet unique (GU).**



# **HORAIRE D'ÉTÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

Durant les vacances scolaires, du 6 juillet au 14 août 2026, les guichets du service à la population, du contrôle des habitants, des services techniques et de l'état civil seront ouverts uniquement les matins de 8h à 12h.

Il sera également possible de convenir d'un rendez-vous en dehors de cet horaire.

Nous vous souhaitons un bel été!



## **Editeur**

Conseil communal de Boudry

## **Correspondance et administration**

Administration communale - Chancellerie  
Route des Addoz 68 – 2017 Boudry

**Téléphone** 032 886 47 65  
**Courriel** [chancellerie.boudry@ne.ch](mailto:chancellerie.boudry@ne.ch)  
**Internet** [www.boudry.ch](http://www.boudry.ch)  
**Tirage** 3'100 exemplaires